



Éditorial

Enseigner, c'est répéter

CDEN du 12/11

Notation administrative

Effacer la sanction

La circulaire de la honte

Barres d'avancement

Barres INTRA 2015

Boris dixit

Calendrier INTRA 2016



## DOUREIOS HIPPOS

(δούρειος ἵππος)

L'Olympe s'ennuyait. Voici plus de seize siècles que le dernier prêtre du dernier temple avait célébré la dernière cérémonie en l'honneur de Zeus et de ses proches. On se souvenait avec nostalgie, parmi les dieux, de ces ultimes offrandes. Depuis, les Immortels noyaient les heures dans le nectar et l'ambrosie, ne jetant plus qu'épisodiquement un regard las sur une humanité qui les avait délaissés.

Or, ce jour, Hermès, le messager aux pieds ailés, revint d'un périple lointain avec une nouvelle qui allait sortir les dieux de leur torpeur : on voulait, dans l'extrême occident gaulois, entre autres abominations, supprimer des études secondaires les disciplines classiques : le latin et le grec ! Autrement dit, interdire aux générations futures la connaissance même des héros et des exploits mythologiques.

Zeus, le père de tous les dieux, dont les colères sont fameuses, saisit immédiatement son foudre, prêt à partir en campagne afin d'anéantir le ministère et ses occupants. Son fils Arès le furieux, dieu de la Guerre et fléau des hommes, alla immédiatement quérir le nécessaire au combat : casque, cuirasse, cnémides, lance, épée et aspis. Tous, ou presque, faisaient de même, chassant une poussière millénaire de leurs armes et équipements. Un grand remue-ménage saisissait l'Olympe tout entier et une armée fabuleuse, comme on n'en avait plus vu depuis l'Antiquité, s'apprêtait à se mettre en branle.

C'est alors qu'Athéna aux yeux pers, déesse de la Sagesse et de la Stratégie, intervint en ces termes :

« Ô Zeus, roi du Ciel, est-il vraiment sage d'écraser, sous le poids de tes armes divines, l'audace impudente d'un ministre barbare ? Ne vas-tu pas, dans ta rage, faire de tes victimes les martyrs d'une modernité dévoyée et affaiblir ta propre cause ?

— Cela est en effet à craindre, fille de bon conseil. Mais il nous est impossible de ne pas réagir. Nous proposes-tu une alternative crédible ?

— Père, tu ne peux avoir oublié ce prudent héros chanté par l'illustre Homère : Ulysse aux mille ruses. Car c'est bien lui qui finit par venir à bout des murailles de Troie. Non pas au prix d'un assaut brutal, comme celui que tu t'apprêtes à lancer, mais par le biais d'un ingénieux stratagème. Or c'est ainsi que je te propose de faire pièce à nos ennemis.

— Tu m'intrigues. Examinons ensemble la situation, et nous verrons si ton intelligence sait retenir mon bras. »

A ces mots, les dieux s'assemblèrent et passèrent en revue les possibilités d'actions plus subtiles qu'une confrontation directe. Ils y passèrent le reste du jour et la nuit entière. Mais lorsque, fille du matin, parut l'aurore aux doigts de rose, Athéna put conclure leurs débats :

« Ainsi qu'Ulysse sut faire passer à son cheval de bois (δούρειος ἵππος) les portes Scées de la malheureuse cité troyenne, nous allons nous aussi faire passer à nos arguments les murs de la réforme. Et le plus beau, c'est qu'à l'instar de celles de Troie, les portes qui nous offriront le passage auront été ouvertes par l'ennemi lui-même... »

C'est ainsi que le jour même, la déesse Athéna, protectrice des Arts et des Sciences, vint elle-même visiter les responsables du SNALC et leur inspirer la divine idée d'abroger la réforme du collège... de l'intérieur.

Tous les détails sont à découvrir dans notre publication spéciale intitulée *Abrogeons la réforme de l'intérieur*, disponible sur notre site internet, et déjà distribuée à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires dans les collèges de France.

Loïc VATIN, Président académique

Directeur de publication

Franck MOULS

6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles

75008 PARIS

## Enseigner, c'est l'art de faire répéter

L'ennui en classe est en passe de devenir l'ennemi public numéro un de l'éducation. Ne nous répète-t-on pas à l'envi que les élèves s'ennuient et que l'un des objectifs de chaque nouvelle réforme est de combattre, sinon éradiquer, l'accablante monotonie de nos cours ?

Ainsi, pensant combattre l'ennui, **on voit disparaître petit à petit les exercices répétitifs**. Faire des lignes et des lignes d'écriture en cours préparatoire ? Point trop n'en faut ! La méthode syllabique pure ? Trop ennuyeuse ! Faire et refaire des calculs sur les fractions, conversions d'unités, etc. ? Cela s'avèrerait incompatible avec la croisade contre l'ennui !

C'est ainsi que l'on voit de plus en plus d'élèves incapables de maîtriser les bases élémentaires du calcul et de l'écriture.

Seriez-vous prêt à vous faire opérer par un chirurgien dont vous sauriez qu'il n'a pas répété des dizaines de fois le même geste parce que c'est ennuyeux ? Rassurez-vous, **la Haute Autorité de Santé conseille pour la formation des internes « la répétition du geste jusqu'à la maîtrise complète »<sup>(1)</sup>. L'Éducation nationale ferait bien de s'en inspirer.**

Les spécialistes en neurosciences nous expliquent que « pour retenir une chose, il faut l'apprendre plusieurs fois »<sup>(2)</sup>. Au-delà de certaines prédispositions génétiques, « ce qui fait surtout la différence, c'est la pratique répétée d'une discipline. »

Demander à un élève de réaliser une tâche complexe ne peut s'envisager que s'il maîtrise déjà correctement les bases élémentaires de la discipline. **Et « à la base, il faut apprendre. Sinon, il n'y a pas de compréhension possible [...] Ce travail nécessite du temps, des savoirs, de la concentration. »<sup>(2)</sup>**

Il faut donc de nouveau prendre le temps de donner des exercices répétitifs. Un problème restera toujours aussi ennuyeux pour un élève ne maîtrisant pas les fondamentaux qu'un match de football pour des joueurs ne sachant ni dribbler, ni ajuster un tir, faute d'entraînement.

**En éradiquant la répétition, ceux qui pensent ainsi faire l'économie de l'ennui ne font hélas que condamner des générations d'élèves à le subir**, faute de maîtrise des outils nécessaires à la compréhension d'un monde de plus en plus complexe.

**Soyons donc aussi ambitieux pour nos élèves que les entraîneurs pour les sportifs**. Faisons travailler les fondamentaux et, une fois les « gestes techniques » maîtrisés, nous pourrions nous lancer dans toutes les innovations pédagogiques possibles et imaginables afin de varier les plaisirs.

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

(1) Guide pour les bonnes pratiques en matière de simulation en santé par la H.A.S. (juillet 2015)

(2) Bernard CROISILE, neuropsychologue, dans le magazine Valeurs mutualistes n°278, mai 2012.

## CDEN du 12 novembre 2015

Ce Conseil Départemental de l'Éducation Nationale était l'occasion de faire le point sur la rentrée scolaire dans le premier degré et dans les collèges de Seine-et-Marne. Les difficultés propres à ce département (manque de personnels, grande diversité des situations) justifiaient, jusqu'alors, qu'on consacrait une journée entière à ce bilan de rentrée ; il n'en fut rien cette année, la convocation faisait démarrer le conseil à 16 heures seulement.

**Pour ne rien gâcher, le préfet, autorité convocatrice, a annoncé qu'il n'entendait pas y consacrer plus d'une heure et demie : il avait ensuite (mieux) à faire...** au même titre, sans doute, que le vice-président du CDEN, qui était excusé... Le préfet a d'ailleurs fini par partir avant la fin.

La réunion s'est donc déroulée sans surprise et sans guère de dialogue (une lecture vaguement commentée du Powerpoint fourni en amont), si ce n'est à la fin, après le départ du préfet, lorsque l'IA nous a expliqué, au détour de questions sur la réforme du collège et le renouvellement des manuels, que **« les programmes n'allaient pas tant changer que cela, et qu'il y aurait le même nombre d'heures, certes pas forcément pour faire des cours, mais tout de même... »**

Adrien-Philippe MONIOT, Commissaire paritaire

## LE SNALC-CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

<http://www.snalc.fr/creteil>

### Président

Loïc VATIN

☎ 07 82 95 41 42

✉ snalc.creteil@gmail.com

### Trésorière

Damienne VATIN

4, rue de Trévisse

75009 PARIS

### Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

☎ 01 74 50 26 25

✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Alain ERDELY

☎ 06 73 74 86 19

✉ alain.erdely@ac-creteil.fr

Franck MOULS

☎ 06 22 91 73 27

✉ snalc.mouls@orange.fr

### Stagiaires

Ludovic GELLÉ

✉ ludovic.gelle@ac-creteil.fr

### FICHE DE PAYE EN LIGNE :

<https://externet.ac-creteil.fr/paieenprod>

## Éducation à la Défense

En dépit du courrier de Mme le Recteur daté du 15 octobre, qui laissait espérer une remise en ligne du site [www.educationdefense.ac-creteil.fr/](http://www.educationdefense.ac-creteil.fr/) dans le courant de l'hiver, force nous est de constater qu'il n'en est toujours rien.

Pire encore, le collègue en charge de ce site n'a toujours pas eu de nouvelles de l'Administration, et n'a toujours pas pu récupérer ses articles à l'heure où nous mettons sous presse.

Malgré l'État d'urgence qui se prolonge, la Défense ne semble pas être une urgence à Créteil...

## Effacer la sanction mais pas la mémoire des faits

La plupart des sanctions bénéficient d'un effacement automatique en fin d'année scolaire. Il en va ainsi pour l'avertissement, le blâme et les mesures de responsabilisation. Pour une exclusion temporaire, l'effacement a lieu au bout d'une année, de date à date.

La mention de la sanction doit alors être effacée et les pièces relatives à la procédure retirées du dossier scolaire. Mais elles ne disparaissent pas pour autant, car elles doivent être archivées dans le dossier administratif de l'élève.

Quant aux documents relatifs aux faits (comme les rapports), ils peuvent être conservés. Il est même possible d'en tenir compte « pour apprécier la gravité de fautes commises ultérieurement »<sup>(1)</sup>.

Il peut s'avérer nécessaire, dans certains cas, de rappeler ce point de droit aux chefs d'établissements qui pourraient avoir tendance à considérer qu'il ne faut pas tenir compte des fautes commises les années précédentes du fait de l'effacement de la sanction. Cet argument est, hélas, parfois avancé aux collègues qui ont alors le sentiment de se sentir peu soutenus par l'institution lorsqu'ils subissent les agissements de multirécidivistes qui nuisent à l'ambiance de la classe. Effacer les sanctions des années antérieures ne signifie pas effacer la mémoire des faits. Ne soyons pas rancuniers, mais ayons bonne mémoire ! Il y va de l'intérêt des personnels, mais aussi de celui des élèves.

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire



<sup>(1)</sup> [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sanctions\\_disciplinaires/86/2/11-l-amnistie-et-l-effacement-administrative-des-sanctions-disciplinaires\\_197862.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sanctions_disciplinaires/86/2/11-l-amnistie-et-l-effacement-administrative-des-sanctions-disciplinaires_197862.pdf)

## NOTE ADMINISTRATIVE

La campagne de notation administrative a commencé début mars. Les chefs d'établissement vont remplir informatiquement les notices de notation, avant de les faire signer aux intéressés.

Rappelons que signer un document administratif ne signifie en rien que l'on est d'accord avec son contenu, mais simplement que l'on en a pris connaissance.

En cas de désaccord avec votre chef d'établissement, prenez rendez-vous avec lui pour exposer vos arguments. Si le désaccord persiste, vous avez **deux mois** pour contester votre note. Il faut dans ce cas adresser une lettre **au Recteur** par la voie hiérarchique, sous couvert de votre chef d'établissement, avec en objet « **Contestation de note administrative** ». N'hésitez jamais à contester : en CAPA, votre note ne peut être qu'augmentée, et en aucun cas abaissée !

Classe normale Échelon	Note mini	Note maxi	Moyenne Nationale de référence	Moyenne Créteil constatée
4	31,0	36,0	34,2	-
5	33,5	37,5	35,6	-
6	34,5	38,5	37,0	-
7	36,0	39,0	38,0	38,59
8	36,5	39,5	38,7	39,21
9	37,0	40,0	39,1	39,62
10	38,0	40,0	39,3	39,89
11	38,5	40,0	39,6	39,97

On ne peut contester que la note, et non les appréciations (les trois pavés ponctualité-assiduité, activité-efficacité, autorité-rayonnement, et l'appréciation littéraire).

La circulaire exige cependant *une concordance de jugement et une parfaite cohérence entre les critères d'évaluation, les appréciations littérales et la note chiffrée.*

La progression usuelle de la note administrative d'une année sur l'autre est **de +0,5 point jusqu'à 39 et de +0,1 point à partir de 39**. Vous trouverez dans les tableaux ci-contre les notes cibles nationales ainsi que les notes moyennes des certifiés de l'académie de Créteil pour l'année dernière (collègues en activité uniquement). Pour les autres corps, voir notre site internet ou nous contacter.

Une progression supérieure à l'usage est possible à condition d'être justifiée **par un rapport circonstancié joint à la notice et visé par l'intéressé(e)**. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

Émilie LOUIS-BOUZID, Commissaire paritaire

## RÉUNION FORMATION

LE JEUDI 7 AVRIL 2016

AU LYCÉE HÔTELIER MONTALEAU  
DE SUCY EN BRIE



## THÈME : réforme du collège

Cette réunion est ouverte à tout adhérent à jour de cotisation dans la limite des places disponibles. **Les S1 sont prioritaires**. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Inscription facultative au repas gastronomique (25 € à l'ordre de SNALC, à envoyer à la Trésorière : adresse page 2).

Accueil : 9h. Début des travaux : 9h30.

Date limite d'inscription et de réception des chèques :  
**jeudi 24 mars.**

## Redoublement : la circulaire de la honte<sup>(1)</sup>

La circulaire relative à la mise en œuvre de la politique académique d'orientation, datée du 20 janvier dernier, permet au processus de destruction du système éducatif d'atteindre des sommets jusqu'ici inédits.

On joue subtilement sur les mots en distinguant le redoublement du non passage en classe supérieure, mais l'objectif est clair : supprimer le redoublement.

Ce dernier doit faire suite à une situation exceptionnelle de rupture des apprentissages. **Le chef d'établissement peut s'opposer à une demande de redoublement de la part de la famille**, qui pourra alors faire appel de la décision. C'est le monde à l'envers !

En fin de 6<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>, les fiches de dialogue et les commissions d'appel sont tout simplement supprimées ! En fin de 3<sup>ème</sup>, ces mêmes fiches sont maintenues, mais sans possibilité de décision de redoublement. En fin de seconde, « les demandes et décisions d'orientation porteront sur les séries des voies générale ou technologique »<sup>(2)</sup>, là aussi « sans possibilité de décision de redoublement ».

Il s'agit donc d'une véritable opération de sabotage de notre système éducatif. Apprêtons-nous à faire face, de plus en plus souvent, à des classes ingérables du fait du niveau insuffisant de plus en plus d'élèves.

La circulaire a l'outrecuidance de nous annoncer que l'application de cette mesure « doit conduire les équipes à mettre tout en œuvre pour créer les conditions » de la réussite de leurs élèves. Quel dénigrement du travail des professeurs ! Ces derniers n'ont-ils pas déjà tout mis en œuvre, par leurs actions de soutien, tutorat et autres pour minimiser le désastre créé par des décisions de passage de plus en plus laxistes ? **Imagine-t-on sérieusement que quelques heures de tutorat suffiront à pallier les lacunes de certains élèves qui datent parfois de l'école primaire ?**

Cette évolution dramatique n'est que le triste résultat de l'échec total des réformes successives de ces dernières années. L'ultime « solution » envisagée consiste à nous faire croire que le passage automatique suffira, comme par miracle, à résoudre les difficultés scolaires, alors que c'est tout le contraire qui se produira. Celles-ci ne feront que s'accumuler au fil des ans. Nous ferons face à de plus en plus d'élèves en souffrance, faute d'avoir redoublé lorsqu'il le fallait pour consolider des bases parfois aussi élémentaires que la lecture ou le calcul. **Imposer à des élèves en grande difficulté 27 heures de présence hebdomadaire à des cours auxquels ils ne comprennent strictement rien relève de la torture morale.**

Cette circulaire, qui n'est que l'émanation des décisions du ministère, bat un record de mépris envers les personnels. Affirmer « le caractère inefficace du redoublement » revient à considérer les décisions prises par les professeurs et chefs d'établissement dans ce sens comme inutiles. Voilà une belle façon de nous considérer comme des incompetents qui prennent des mesures « contre-productives » (sic) pour leurs élèves.

Mépris également envers les familles. Le passage ne sera plus forcément adapté à l'intérêt de l'élève, mais relèvera de la **gestion de flux**. Comme de simples marchandises que l'on enverra sur différentes voies en attendant de les sortir du stock le plus rapidement possible afin de minimiser les coûts.

Lorsque le dogmatisme pédagogue fait alliance avec la logique purement comptable, cela conduit à la politique du pire. **Une politique intellectuellement criminelle qui sacrifie des générations d'élèves et démotive des milliers de professeurs.**

Alors que des solutions intelligentes et non coûteuses existent, comme le collège modulaire et le lycée de tous les savoirs proposés par le SNALC, on s'obstine dans une fuite en avant aussi démagogique que destructrice. **Décidément, le Ministère Vallaud-Belkacem ne laissera comme empreinte que de la honte, du mépris, du malheur et du mal-être.**

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

<sup>(1)</sup> Circulaire n°2016-112 du 20/01/2016 relative à la mise en œuvre de la politique académique d'orientation et d'affectation dans le 2<sup>nd</sup> degré.

<sup>(2)</sup> En contradiction avec la fiche de dialogue utilisée cette année, qui propose (pour combien de temps encore ?), la possibilité d'une orientation en voie professionnelle.

## CAPA d'avancement des Certifiés et PLP

Ces CAPA se sont tenues les 10 et 12 février. Les barèmes de plus de 7 000 collègues ont été examinés à cette occasion. Rappelons que le barème est la somme des notes pédagogique et administrative. Nos adhérents ont aussitôt été informés, par courriel et courrier postal.

CERTIFIÉS							
Nouvel échelon	5	6	7	8	9	10	11
Barre d'accès au grand choix	75,8 (12/11/86)	79 (13/12/85)	81,7 (01/01/82)	84,2 (12/12/78)	85,6 (27/11/75)	87,7 (19/09/73)	88,9 (23/07/69)
Barre d'accès au choix		75,8 (15/04/87)	78,6 (07/10/81)	81 (04/05/76)	82,3 (30/06/62)	83,8 (13/02/68)	85 (01/03/66)

PLP							
Nouvel échelon	5	6	7	8	9	10	11
Barre d'accès au grand choix	72,6 (05/09/89)	76,3 (27/07/85)	79,5 (08/11/78)	82,5 (26/09/79)	86,6 (29/08/75)	90,5 (23/03/75)	93,3 (16/09/65)
Barre d'accès au choix		73,79 (03/07/65)	77 (10/12/75)	80 (29/05/74)	84,8 (10/07/73)	88 (02/07/64)	90,2 (26/07/64)

## BARRES DÉPARTEMENTALES INTRA 2015



Vous trouverez ci-dessous les barres d'entrée de l'an dernier, par discipline, et par type d'établissement, dans chacun des trois départements de notre académie. **CLG** = Collège ; **LP** = Lycée Professionnel (y compris SEP) ; **LYCÉE** = tout lycée sauf professionnel (y compris SGT) ; **ZR** = zone de remplacement. Les cases vides correspondent à une absence de poste.

Pour des raisons pratiques, seules les disciplines les plus courantes sont mentionnées. Pour les autres, consultez notre site académique ou contactez-nous (voir page 2).

DISCIPLINE	SEINE-ET-MARNE 77				SEINE-SAINT-DENIS 93				VAL-DE-MARNE 94			
	CLG	LP	LYCÉE	ZR	CLG	LP	LYCÉE	ZR	CLG	LP	LYCÉE	ZR
Allemand	21		21	21	21		181	71	83		367	228,2
Anglais	21		21		21		21		21		21	
Arts Plastiques	21			21	28			21	28			71
Documentation	21	71	21		21	21	21		21	21	21	
Eco-Gestion A			35				21	71			21	
Eco-Gestion B			71				21				21	
Eco-Gestion C			71				21				21	
Éducation Musicale	61			21	21			21	62			
EPS	71	71	71	21	71	71	71	21	71	71	71	21
Espagnol	71	71	71	21	21	21	21	21	71	71	125	65
Génie Biologique			71	21			126	21			128	21
Histoire-Géographie	21		21	21	21		120	21	71		181	71
Lettres Classiques	21		181	35	21		218		21		336	
Lettres Modernes	21		21	21	21		71	21	71		211	61
Mathématiques	21		21		21		21		21		21	
Philosophie			170	28			278,2	188,2			238,2	372,2
PLP Lettres-Anglais		21	21	71		21				21	71	
PLP Lettres-Histoire		21	21	21		21		21		31	28	21
PLP Maths-Sciences		21	21	78		21		78		21	78	
Sciences physiques	71		181	21	21		21	21	71		181	21
SES			21	21			71	48			71	73
SII EE			71	21			21				21	
SII ING ME			21				21				21	
SII SIN			71				21				78	
STMS			71	21			118	21			1693	121
SVT	71		71	21	21		126	21	71		181	21
Technologie	28				21				21			

### BORIS DIXIT...

Boris Johnson, maire de Londres haut en couleur et manifestement réfractaire à la langue de bois, sur la réforme française du grec et du latin dans le magazine *Le Point* du 3 septembre 2015 :

« Beaucoup de débats m'amuse, mais **ça c'est une putain de tragédie !...** C'est extraordinaire le latin, je n'ai fait que ça de 12 à 22 ans. « *Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra?... quamdiu etiam furor iste tuus nos eludet ? quem ad finem sese effrenata iactabit audacia ?* » Le début des *Catilinaires* de Cicéron ! Et c'est si beau, si beau... Et cela me sert tous les jours ! C'est ma colonne vertébrale. Vous êtes fous de vous attaquer à ça.

Dans votre pays, **tout le monde pouvait avoir accès aux études classiques, et voilà, c'est fini.** C'est d'autant plus scandaleux que les enfants de la bourgeoisie continueront, eux, d'avoir accès au latin et au grec. Mais plus les autres. C'est complètement con. »



# Mutations INTRA 2016

Fiche de suivi en ligne



[http://petitlien.com/S3CRE\\_INTRA](http://petitlien.com/S3CRE_INTRA)

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

[snalc.creteil.mutation@gmail.com](mailto:snalc.creteil.mutation@gmail.com)

OPÉRATIONS DU MOUVEMENT	Dates
<b>OUVERTURE DU SERVEUR POUR LES DEMANDES INTRA ET LES PRÉFÉRENCES ZR</b>	<b>du 15 mars (12h) au 29 mars (14h)</b>
Date limite de dépôt des dossiers médicaux et RQTH	31 mars
<b>Date limite de retour des confirmations de demande de mutation au rectorat</b>	<b>6 avril</b>
Premier affichage des barèmes et contestation des barèmes	du 18 avril (12h) au 21 avril (12h)
GT Priorités "Handicap"	10 mai
Groupe de travail mouvement SPEA (postes spécifiques )	11 mai
Envoi des confirmations de saisie des préférences ZR	11 mai
Groupe de travail barèmes	du 12 au 18 mai
Second affichage des barèmes et contestation des barèmes	du 19 mai (12h) au 22 mai (12h)
<b>Date limite de réception des demandes de correction des barèmes (mvt2016@ac-creteil.fr)</b>	<b>20 mai (12h)</b>
<b>Date limite de retour des confirmations de préférences ZR</b>	<b>27 mai</b>
<b>CAPA/FPMA d'AFFECTATIONS</b>	<b>du 8 au 13 juin</b>
<b>Affichage des résultats Demandes révision d'affectation</b>	à partir du 8 juin
Commission de révision d'affectation	20 juin
<b>Affectation des TZR (phase d'ajustement)</b>	<b>du 11 au 13 juillet</b>

Un seul courriel pour préparer votre mutation dans les meilleures conditions. Posez vos questions, faites vérifier vos vœux et vos barèmes...

Nos 8 commissaires paritaires sont là pour vous conseiller.

**Contactez-les avant la fermeture du serveur**, plutôt qu'après !

Utilisez la **rubrique Mutations** de notre site :

 [snalc.fr/creteil](http://snalc.fr/creteil)

Vous y trouverez les cartes de l'académie, des liens bien utiles, ainsi que les **barres départementales 2015** qui vous donneront une première idée de ce qui vous est accessible.

Pour une information plus complète et un suivi plus personnalisé, remplissez notre **fiche de suivi** en ligne en scannant le **QR-code** ci-dessus avec votre mobile, ou via notre **site internet**.

Vous recevrez par courriel les **barres par commune 2015**, avec pour chacune le nombre d'entrants. Une information cruciale pour des idées claires !

Les informations concernant les mouvements précis dans chaque établissement de l'académie sont, en revanche, réservées à nos adhérents.

Attention ! Si vous êtes TZR, ou stagiaire, ou entrant dans notre académie, **la saisie des préférences ZR a lieu en même temps que la saisie des vœux sur poste fixe**. Mais le renvoi des confirmations n'est pas simultané.

Chaque année, des collègues oublient de saisir leurs préférences, et le Rectorat refuse impitoyablement de prendre en compte les préférences formulées hors-délai. Soyez vigilant !

En revanche, si vous voulez rester TZR et que vous recevez une confirmation de demande avant le 11 mai, cela signifie que vous vous êtes trompé et que vous avez demandé des postes fixes au lieu de participer à la phase d'ajustement : ne renvoyez pas cette confirmation.

**Le calendrier prévisionnel ci-contre subira sans doute des modifications : il sera régulièrement mis à jour sur notre site internet.**

Franck MOULS, Commissaire Paritaire